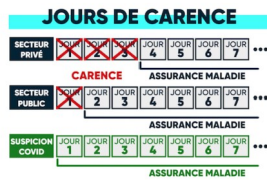


SUSPENSION DU JOUR DE CARENCE PROROGÉE



La suspension du jour de carence vient d'être prorogée jusqu'au 1er juin 2021, date de la fin programmée de l'État

d'urgence sanitaire. FO Fonctionnaires se félicite de cette prolongation mais rappelle avoir indiqué l'absurdité de cette mesure limitée arbitrairement au 31 mars (décision de janvier 2021). Pour autant, cette prolongation de la suspension du jour de carence nous encourage à FO, à poursuivre notre revendication d'abrogation pure et simple de cette mesure injuste.

UN MÉDOC-WEB DIFFICILE À DIGÉRER

Après de nombreuses années de tergiversations, la DGFIP a décidé de déployer Médoc-Web dans les SIP en remplacement de DDR3. Mais, comme bien souvent, tout se fait dans la précipitation. La mise en place devra être effective au 1^{er} mars. Cela veut dire que les agents censés l'utiliser doivent être formés au préalable. Et c'est là que le bât blesse. L'urgence de former les agents s'accommode mal des mesures de précautions liées à la pandémie de COVID 19. Hors de question d'organiser des formations en présentiel, les agents concernés devront donc les suivre à distance. Ce dispositif suppose la mise à disposition par l'administration du matériel informatique nécessaire à chaque agent. Sacré défi ! Et comme c'était prévisible, tout ne se passe pas aussi bien qu'imaginé par la direction.

F.O.-DGFIP EXIGE L'APPEL DE L'INTÉGRALITÉ DES LISTES COMPLÉMENTAIRES DES CONCOURS

F. O.- DGFIP est intervenu à plusieurs reprises et dès la publication des premiers résultats pour que soit appelée l'intégralité des listes complémentaires des concours et examens professionnels 2021. Le comité technique de réseau qui s'est tenu les 1^{er} et 9 février dernier a été l'occasion de renouveler notre demande. Cet appel bien qu'insuffisant pour compenser les vacances d'emploi et permettre l'exercice quotidien de l'ensemble de nos missions constituerait néanmoins un signal fort au regard de la situation des services.

Nombre de candidats sur liste complémentaire		
En catégorie A aucun appel immédiat pour la liste complémentaire	concours interne d'inspecteur	34
	examen professionnel	26
	concours externe d'inspecteur	34
En catégorie B aucun appel immédiat pour la liste complémentaire	contrôleur interne spécial	11
	concours de contrôleur interne	69
En catégorie C aucun appel immédiat pour la liste complémentaire	concours commun de catégorie C externe	899

Au total ce sont donc 1073 lauréats qui pourraient rejoindre et renforcer durablement les services de la DGFIP. Cet appel intégral laisserait encore 727 suppressions d'emplois à supporter soit l'équivalent de 2 DISI, 3 Dircofi ou d'une direction locale de taille moyenne. Les mots ne suffisent plus ! Maintenant il y a urgence !



A l'heure où chacun s'interroge sur la manière d'atténuer l'impact économique de la crise sanitaire, sur la relance de l'économie, la préparation du monde

d'après ou l'avenir de nos jeunes, recruter des agents titulaires dans une administration dont les missions consistent précisément à permettre de financer les politiques publiques n'est sans doute pas l'idée la plus saugrenue qu'on puisse imaginer. F. O.- DGFIP exige l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement suffisant de personnels statutaires et formés pour accomplir nos missions,

LIMITATIONS DE LA PARTICIPATION AUX CONCOURS



Le gouvernement souhaite supprimer par décret les limitations du nombre de présentations possibles aux concours et examens dans

les 3 versants de la Fonction publique. Une quinzaine de concours et examens sont concernés. Il s'agit notamment des concours de conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel ou d'accès à l'ENA. A l'heure où on supprime ces limitations, pour «renforcer les chances de réussite des candidats» et «rendre la fonction publique plus ouverte», la DGFIP les instaure : pour les concours ouverts à compter du 1er janvier 2021, le nombre de participations aux concours externe et interne normal de contrôleur sera limité à 5 fois (tous concours confondus). Pour mémoire, la limitation du nombre de participations avait déjà été fixée à 5 pour le grade d'inspecteur à compter de 2019.

F. O. -DGFIP dénonce depuis le début ces limitations qui sont un frein à la promotion interne et au déroulement de carrière, particulièrement préjudiciable aux agents chargés de famille. Comble de l'ironie, l'unique argument opposé par l'administration a consisté jusqu'à présent en une douteuse comparaison avec la limitation imposée aux candidats au concours d'entrée à l'ENA.

F. O. -DGFIP exige la suppression de toute limitation de la participation aux concours pour tous les grades. Il n'est jamais trop tard pour reconnaître qu'on s'est trompé.